



Comment soutenir la Bourse Jiyuu

Vos dons en faveur de la bourse **Jiyuu - Hugo Sarrade** sont collectés et gérés par la Fondation ParisTech, fondation reconnue d'utilité publique. À ce titre, vous bénéficiez des avantages fiscaux suivants :

Vous êtes un particulier

✓ *Impôt sur le revenu (IR) :*

Le régime fiscal du mécénat permet de déduire 66 % du montant du don de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du code général des impôts).

✓ *Impôt sur la fortune Immobilière (IFI, remplace l'ISF) :*

L'article 31 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 a supprimé l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Il a été remplacé par un nouvel impôt sur la fortune immobilière (IFI), qui concerne les personnes dont le patrimoine net taxable dépasse le seuil d'imposition de 1 300 000 €. Comme pour l'ancien ISF, la personne soumise à ce nouvel impôt peut déduire du montant de son IFI 75 % des versements effectués au profit de fondations reconnues d'utilité publique, dans la limite globale annuelle de 50 000 € (soit un don maximal de 66.667 €).

Merci de bien vouloir nous retourner le formulaire de don dûment rempli pour nous permettre d'enregistrer votre don.

Vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Pays :

Adresse mail :

Montant de votre don :

Merci d'adresser votre don à la Fondation ParisTech :

✓ **Par chèque** à l'adresse ci-dessous et à l'ordre de la Fondation ParisTech :

*Fondation ParisTech
34 bis, rue Vignon
75009 PARIS*

✓ **Par virement bancaire** en nous demandant, au préalable, les coordonnées bancaires de la Fondation ParisTech à l'adresse mail suivante : contact@fondationparistech.org

Un reçu fiscal vous sera envoyé à la suite dès réception de votre don.